

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1025

18 mai 2009

### SOMMAIRE

<b>Afilux</b> .....	<b>49157</b>	<b>Makiro S.A.</b> .....	<b>49154</b>
<b>Berg &amp; Associés S.à r.l.</b> .....	<b>49156</b>	<b>Massard Participations S.à r.l.</b> .....	<b>49166</b>
<b>Bistrot Nicolas S.à r.l.</b> .....	<b>49198</b>	<b>Minlam Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>49195</b>
<b>Blacksmith Holding S.A.</b> .....	<b>49169</b>	<b>MKT (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>49198</b>
<b>Bridgewater Capital S. à r.l.</b> .....	<b>49173</b>	<b>ML Poivre Real Estate 4</b> .....	<b>49184</b>
<b>Brookfield Holding (NCC) S.à r.l.</b> .....	<b>49187</b>	<b>ML Poivre Real Estate 5</b> .....	<b>49192</b>
<b>Carré d'As S.à r.l.</b> .....	<b>49172</b>	<b>Morgan Stanley Investment Funds</b> .....	<b>49195</b>
<b>Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l.</b> .....	<b>49162</b>	<b>Nikkei Invest Corporation S.A.</b> .....	<b>49154</b>
<b>Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l.</b> .....	<b>49158</b>	<b>Ovingham S.A.</b> .....	<b>49184</b>
<b>CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>49197</b>	<b>Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l.</b> .....	<b>49192</b>
<b>DATABASE Specialist Associates S.A.</b> ...	<b>49200</b>	<b>Primavera Luxembourg International S.A.</b> .....	<b>49199</b>
<b>De Novo Capital S.à r.l.</b> .....	<b>49170</b>	<b>Primavera Luxembourg International S.A.</b> .....	<b>49199</b>
<b>Eastyle International S.A.</b> .....	<b>49198</b>	<b>Private Placement Fund</b> .....	<b>49181</b>
<b>Electro Kontakt S.à r.l.</b> .....	<b>49154</b>	<b>Puilaetco Dewaay Selection</b> .....	<b>49172</b>
<b>Eurofins Agrosociences LUX</b> .....	<b>49184</b>	<b>SECURITEC Europe</b> .....	<b>49195</b>
<b>Eurofins Environment Lux</b> .....	<b>49164</b>	<b>Selrah S. à r.l.</b> .....	<b>49196</b>
<b>Fonds Général Stratégique</b> .....	<b>49183</b>	<b>Sestante 1 S.à r.l.</b> .....	<b>49160</b>
<b>Hotepar S.A.</b> .....	<b>49181</b>	<b>Solma S.A.</b> .....	<b>49198</b>
<b>Immoteca s.à r.l.</b> .....	<b>49195</b>	<b>Sub Lecta 1 S.A.</b> .....	<b>49172</b>
<b>International Advocates Europe S.à r.l.</b> ..	<b>49170</b>	<b>Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l.</b> .....	<b>49200</b>
<b>I-Trans Sàrl</b> .....	<b>49182</b>	<b>Theatre Directorship Services Delta S.à r.l.</b> .....	<b>49200</b>
<b>Jeër-Stuff S.à r.l.</b> .....	<b>49199</b>	<b>The MC Russian Market Fund</b> .....	<b>49183</b>
<b>Jiang Nan S. à r.l.</b> .....	<b>49186</b>	<b>Tribal S.à r.l.</b> .....	<b>49154</b>
<b>Klee International S.à r.l.</b> .....	<b>49199</b>	<b>Tribal S.à r.l.</b> .....	<b>49157</b>
<b>LAM S.C.l.</b> .....	<b>49161</b>	<b>Vitruvius</b> .....	<b>49181</b>
<b>Laurette Finance S.A.</b> .....	<b>49167</b>		
<b>Laurette Holding S.A.</b> .....	<b>49167</b>		

**Electro Kontakt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle Mierscherbiérg.  
R.C.S. Luxembourg B 36.751.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06/05/2009.

*Pour la société*

C.F.N. GESTION S.A.

20 Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale: B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009056159/16.

(090064475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

---

**Tribal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 73.677.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009056171/10.

(090065190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Nikkei Invest Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 44.354.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009056177/13.

(090065210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Makiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 76.513.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAKIRO S.A.", ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, inscrite sous le numéro B 76.513 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 319 du 25 mars 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 31 du 7 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole REINERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentale d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1) Changement du nombre d'actions et de leur valeur nominale, de sorte que le capital social souscrit actuel d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

2) Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux mille euros (2.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente-trois mille euros (33.000,- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3) Acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par un apport en numéraire;

4) Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée;

5) Divers.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le nombre d'actions et leur valeur nominale de sorte que le capital social souscrit actuel de la Société d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux mille euros (2.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente-trois mille euros (33.000,- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Troisième résolution*

Les deux mille (2.000) actions nouvellement émises, ont été souscrites par l'actionnaire Millenium Asset Holdings Ltd, avec siège social au Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, moyennant apport en numéraire.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié afin de l'adapter aux décisions prises et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trente-trois mille (33.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Reinert, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2009. Relation: LAC/2009/16370. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056200/5770/72.

(090064892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Berg & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9236 Diekirch, 7, rue Goethals.

R.C.S. Luxembourg B 137.953.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Helmut BERG, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52066 Aachen, Am Römerhof 20 A.
- 2.- Herr Christian BROICH, Dipl.-Ing., wohnhaft in B- 4700 Eupen, Schlüsselhof 21.
- 3.- Frau Petra HEINRICHS-STALITZA, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52134 Herzogenrath, Zechenstr. 29.
- 4.- Herr Jürgen NEUß, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52152 Simmerath, Fronrater Weg 13 A.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf, aufgrund von vier Vollmachten unter Privatschrift vom 30. März 2009,

welche Vollmachten, von der Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BERG & ASSOCIES S.à r.l. sind, mit Sitz in L-9236 Diekirch, 7, rue Goethals, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.953 (NIN 2008 2414 232).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1214 vom 20. Mai 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebzig Euro (€ 125.-).

Dass aufgrund von drei Anteilabtretungen unter Privatschrift vom 30. März 2009, welche Anteilabtretungen von der Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden, die Gesellschaftsanteile wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Helmut BERG, vorgeannt, sechsundsiebzig Anteile . . . . .	76
2.- Herr Christian BROICH, vorgeannt, acht Anteile . . . . .	8
3.- Frau Petra HEINRICHS-STALITZA, vorgeannt, acht Anteile . . . . .	8
4.- Herr Jürgen NEUß, vorgeannt, acht Anteile . . . . .	8
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen aufgrund der Anteilabtretungen unter Privatschrift Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Helmut BERG, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52066 Aachen, Am Römerhof 20 A, sechsundsiebzig Anteile . . . . .	76
2.- Herr Christian BROICH, Dipl.-Ing., wohnhaft in B- 4700 Eupen, Schlüsselhof 21, acht Anteile . . . . .	8
3.- Frau Petra HEINRICHS-STALITZA, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52134 Herzogenrath, Zechenstr. 29, acht Anteile . . . . .	8
4.- Herr Jürgen NEUß, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52152 Simmerath, Fronrater Weg 13 A, acht Anteile . . . . .	8
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 2. Gegenstand. (Absatz 1).** Gegenstand der Gesellschaft ist die Erbringung von Ingenieurleistungen, insbesondere auf den Gebieten des Siedlungswasserwesens, der Wasserwirtschaft, des Wasserbaues, der Gewässerpflege, der Abfalltechnik, des Straßenbaues, des Brückenbaues, der Infrastruktur, der Regenerativen Energien, des Hochbaus und der Versorgungstechnik und auf damit zusammenhängenden Bereichen sowie auf den Gebieten der Projektentwicklung, Projektsteuerung und Statik inkl. Bauleitung. Weiterhin ist Gegenstand der Gesellschaft die Beratung für den Betrieb von Anlagen zur Erzeugung von Regenerativen Energien.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 29 avril 2009. Relation: ECH/2009/510. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 06. Mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009056185/201/69.

(090064877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Tribal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.677.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009056173/10.

(090065195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Afilux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 118.386.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Pierre ALCOVER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, né le 2 6 mai 1953 à Liège en Belgique (matr: 1953 05 26 650).

2) La société anonyme COGESOR SA, (matr: 1997 22 08 658) ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B98607, reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch du 15 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 21915 de l'année 1997,

ici représentée par son administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule et unique signature selon les statuts, Monsieur Philippe MONCOUSIN, conseiller économique, demeurant à B-6900 Marche-en Famenne, 23, La Campagnette,

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "AFILUX" (matr: 2006 2430 002), avec siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, constituée sous la dénomination "EUROCOMPTE & PARTNERS S.à.r.l." par acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 90645 de l'année 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118386, ayant changé de nom suivant acte passé par-devant le notaire instrumentaire en date du 23 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 23511 de l'année 2009;

Les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation à la date de ce jour ainsi que de donner décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.

2) L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateurs Maître Charles STEICHEN, avocat, demeurant professionnellement à Diekirch, 6, rue du Palais.

3) L'assemblée générale confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus admis par la loi, notamment ceux d'aliéner les biens immeubles de la société, même par vente de gré à gré.

Le liquidateur est obligé de faire inventaire. Il peut s'en référer aux livres et écritures de la société. Il peut, sous sa responsabilité, constituer tous tiers mandataires et leur déléguer les pouvoirs qu'il juge nécessaires pour un ou plusieurs objets déterminés.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais.*

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. ALCOVER, P. MONCOUSIN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 avril 2009. DIE/2009/3744. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 27 avril 2009.

Pierre PROBST

*Le Notaire*

Référence de publication: 2009056186/4917/50.

(090065051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.753.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B93753, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 23 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 666 dated 24 June 2003 (the Company). The articles of association of Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maitre Jean Seckler, prenamed, on 27 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2764 dated 30 November 2007.

There appeared:

CRESCENT EURO SELF STORAGE US INVESTMENTS LLC, a company governed by the laws of the Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered in Delaware, under number 3661110,

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to accept the resignation of Mr Asim Zafar, as a Director.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to create three categories of Directors; A Directors, B Directors and C Directors.

As a consequence, Article 15 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 15. Representation.** The Company will be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Director, one B Director and one C Director or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power."

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall as C Director.

*Fourth resolution*

The sole shareholder states that the Board of Directors of the Company is composed as follows:

*A Director:*

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

*B Directors:*

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mrs Emira Socorro, economist, born in Puerto La Cruz (Venezuela) on 12 July 1970, with professional address in 15, Sloane Square, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

*C Director:*

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93753, constituée le 23 mai 2003 par acte de Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 666 en date du 24 juin 2003 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 27 septembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2764 en date du 30 novembre 2007.

*A comparu:*

Crescent Euro Self Storage US Investments LLC, une société organisée selon les lois de Delaware, avec siège social à Corporation Trust Center, 209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro 3661110,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Asim Zafar comme Administrateur.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de créer trois catégories d'Administrateurs: à savoir Administrateurs A, Administrateurs B et Administrateurs C.

Les associés décident de modifier en conséquence l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. Représentation de la société.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur A, d'un Administrateur B et d'un Administrateur C, ou, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme Administrateur C.

*Quatrième résolution*

L'associé unique constate que le Conseil d'Administration est constitué de la manière suivante:

*Administrateur A:*

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Administrateurs B:*

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Madame Emira Socorro, économiste, né à Puerto La Cruz (Venezuela) le 12 juillet 1970, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

*Administrateur C:*

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2008. Relation GRE/2009/1548. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster. le 28 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009056196/231/118.

(090065386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Sestante 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 525.275,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.883.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de «la Société», tenue à son siège social en date du 21 avril 2009 que les associés ont pris la décision suivante:

Election du nouveau Gérant pour une durée déterminée à compter du 21 avril 2009 pour une durée de trois ans:

Mutua (Luxembourg) S.A., une société anonyme, avec siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 41471.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



SESTANTE 1 S.à r.l.  
MANACOR (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009056463/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00202. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090065056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

### LAM S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg E 4.079.

#### STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huit avril.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### ONT COMPARU:

1) Monsieur Arnaud RANZENBERGER, avocat à la Cour, né à Strasbourg (France), le 12 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges,

2) Monsieur Yves MAHE, administrateur de sociétés, né à Versailles (France), le 26 janvier 1953, demeurant à L-1820 Luxembourg, 19, rue Antoine Jans,

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentale de dresser acte constitutif d'une société civile immobilière qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.** La société prend la dénomination de "LAM S.C.I."

**Art. 2. Objet social.** La société a pour objet l'acquisition, la cession et la location de biens immobiliers.

Elle peut réaliser toutes opérations financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

L'exercice social concorde avec l'année civile.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (340.000,00 €), représenté par cent (100) parts sociales de TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS (3.400,00 €) chacune.

**Art. 6. Cession.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement unanime de tous les associés.

**Art. 7. Dissolution.** Le décès d'un ou plusieurs associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

**Art. 8. Organe de gestion.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Toutefois, toute acquisition ou cession immobilière devra préalablement être approuvée à l'unanimité par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

**Art. 9. Droit des associés.** Les associés disposent d'un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Ils se réunissent au moins une fois par an en assemblée ordinaire à la date et à l'endroit figurant sur l'avis de convocation.

Les associés peuvent se réunir en assemblée extraordinaire sur l'initiative d'un collège d'associés représentant au moins un cinquième des parts existantes.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix

**Art. 10. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale, des associés nomme le(s) liquidateur(s) et définit ses (leurs) attributions ainsi que les modalités de liquidation et dissolution.

**Art. 11. Dispositions diverses.** Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par les associés, à savoir:

a) quatre-vingt-dix-neuf (99) parts souscrites par Monsieur Yves MAHE, prénommé et libérées intégralement par apport en espèces de trois cent trente-six mille six cents euros (336.600,00 €).

b) une (1) part souscrite par Monsieur Arnaud RANZENBERGER, prénommé et libérée intégralement par apport en espèces de trois mille quatre cents euros (3.400,00 €).

Toutes les parts sociales ont ainsi été intégralement libérées, de sorte que la contrevaletur de trois cent quarante mille euros (340.000,00 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les parties comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,00 €).

*Décision des associés*

Les associés prennent à l'unanimité les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant, avec pouvoir de signature individuel pour engager la société, pour une durée indéterminée: Monsieur Yves MAHE, prénommé.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. MAHE, A. RANZENBERGER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 29 avril 2009. MER/2009/788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mai 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009056202/243/72.

(090065102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.681.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B100681, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 29 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 705 dated 8 July 2004 (the Company). The articles of association of Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on 27 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2703 dated 23 November 2007.

There appeared:

CRESCENT EURO SELF STORAGE US INVESTMENTS II LLC, a company governed by the laws of the Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered in Delaware, under number SRV 040278711 - 3791216,

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to accept the resignation of Mr Asim Zafar, as a Director.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to create three categories of Directors; A Directors, B Directors and C Directors. As a consequence, Article 15 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 15. Representation.** The Company will be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Director, one B Director and one C Director or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power."

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall as C Director.

*Fourth resolution*

The sole shareholder states that the Board of Directors of the Company is composed as follows:

*A Director:*

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

*B Directors:*

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mrs Emira Socorro, economist, born in Puerto La Cruz (Venezuela) on 12 July 1970, with professional address in 15, Sloane Square, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

*C Director:*

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B100681, constituée le 29 avril 2004 par acte de Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 705 en date du 8 juillet 2004 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 27 septembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2703 en date du 23 novembre 2007.

*A comparu:*

Crescent Euro Self Storage US Investments II LLC, une société organisée selon les lois de Delaware, avec siège social à Corporation Trust Center, 209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro SRV 040278711 - 3791216,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Asim Zafar comme Administrateur.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de créer trois catégories d'Administrateurs: à savoir Administrateurs A, Administrateurs B et Administrateurs C.

Les associés décident de modifier en conséquence l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. Représentation de la société.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur A, d'un Administrateur B et d'un Administrateur C, ou, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme Administrateur C.

*Quatrième résolution*

L'associé unique constate que le Conseil d'Administration est constitué de la manière suivante:

*Administrateur A:*

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Administrateurs B:*

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Madame Emira Socorro, économiste, né à Puerto La Cruz (Venezuela) le 12 juillet 1970, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

*Administrateur C:*

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2008. Relation GRE/2009/1549. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 29 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009056197/231/118.

(090065374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Eurofins Environment Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.860.

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Eurofins Environment LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le

notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 220 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.860.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1748 du 16 juillet 2008.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gaëtan BOCK, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT VINGT-TROIS MILLE CENT-SOIXANTE-SEIZE (123.176) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUINZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 15.397.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de QUINZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 15.397.000.-) à QUINZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 15.647.000.-) par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de NEUF MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-SIX MILLE QUARANTE-SIX EUROS QUARANTE-SIX CENTS (EUR 9.846.046,46.-) dont DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) seront alloués au capital social et NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUARANTE-SIX EUROS QUARANTE-SIX CENTS (EUR 9.596.046,46.-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de DEUX MILLE (2.000) parts sociales par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Eurofins LUX", établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.155, libéré intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant de NEUF MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-SIX MILLE QUARANTE-SIX EUROS QUARANTE-SIX CENTS (EUR 9.846.046,46.-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de QUINZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 15.397.000.-) à QUINZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 15.647.000.-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de NEUF MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-SIX MILLE QUARANTE-SIX EUROS QUARANTE-SIX CENTS (EUR 9.846.046,46.-) dont DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) seront alloués au capital social et NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUARANTE-SIX EUROS QUARANTE-SIX CENTS (EUR 9.596.046,46.-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Eurofins LUX", établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.155.

Laquelle a déclaré souscrire les DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de NEUF MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-SIX MILLE QUARANTE-SIX EUROS QUARANTE-SIX CENTS (EUR 9.846.046,46.-).

RANTE-SIX CENTS (EUR 9.846.046,46.-), existant à son profit et détenue envers la société "Eurofins Environment LUX", préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 avril 2009 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 15.647.000.-), représentée par CENT VINGT-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE (125.176) parts sociales d'une valeur nominale de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 4.800.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.Cozzani, G.Bock, P.Troquet, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2009. Relation: EAC/2009/5074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009056208/272/97.

(090065328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Massard Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 115.287.

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- Monsieur Raymond MASSARD, informaticien, époux de Madame Karin HOEGENER, né le 26 décembre 1957 à Rumelange, demeurant à L-3861 Schifflange, 58, op Soltgen.

2.- Madame Karin HOEGENER, employée privée, épouse de Monsieur Raymond MASSARD, née le 6 septembre 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3861 Schifflange, 58, op Soltgen.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée "MASSARD PARTICIPATIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1182 du 17 juin 2006, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115287.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de porter le capital social souscrit de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) à TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000.-), par voie d'augmentation de capital d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) par l'émission de DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) chacune, intégralement souscrites et

libérées en espèces dans le capital social ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire sur le vu de pièces justificatives par les personnes suivantes:

- QUATRE-VINGT-DIX (90) parts sociales nouvelles par l'associé existant Monsieur Raymond MASSARD, préqualifié, lequel a déclaré souscrire les QUATRE-VINGT-DIX (90) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 90.000.-);

- QUATRE-VINGT-DIX (90) parts sociales nouvelles par l'associé existant Madame Karin HOEGENER,, préqualifiée, laquelle a déclaré souscrire les QUATRE-VINGT-DIX (90) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 90.000.-);

- TRENTE (30) parts sociales nouvelles par Monsieur Alain RASSEL, physicien, né le 13 mai 1957 à Esch-sur-Alzette, époux de Madame Sylvie PETERS, demeurant à L-4405 Soleuvre, 1, place Edmond Zinnen, lequel a déclaré souscrire les TRENTE (30) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-);

- TRENTE (30) parts sociales nouvelles par Madame Sylvie PETERS, aide-soignante, née le 21 octobre 1960 à Differdange, épouse de Monsieur Alain RASSEL, demeurant à L-4405 Soleuvre, 1, place Edmond Zinnen, laquelle a déclaré souscrire les TRENTE (30) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-);

- DIX (10) parts sociales nouvelles par Madame Sylvie MACKIEWICZ, employée privée, née le 23 août 1962 à Metz (F), épouse de Monsieur GEIS, demeurant à F-54800 Jarny, 10, rue du 26 Août, laquelle a déclaré souscrire les DIX (10) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de DIX MILLE EUROS (EUR 10.000.-).

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, les associés décident de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000.-) représenté par TROIS CENT CINQUANTE (350) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par Monsieur Raymond MASSARD, cent quarante parts sociales . . . . .	140 parts
2 - Par Madame Karin HOEGENER, cent quarante parts sociales . . . . .	140 parts
3.- Par Monsieur Alain RASSEL, trente parts sociales . . . . .	30 parts
4.- Par Madame Sylvie PETERS, trente parts sociales . . . . .	30 parts
5.- Par Madame Sylvie MACKIEWICZ, dix parts sociales . . . . .	10 parts
TOTAL: trois cent cinquante parts sociales . . . . .	350 parts"

#### Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 1.600.-.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R.Massard, K.Hoegener, A.Rassel, S.Peters, S.Mackiewicz, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2009. Relation: EAC/2009/5064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009056210/272/70.

(090065358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Laurette Finance S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Laurette Holding SA).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 90.989.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAURETTE HOLDING S.A.", avec siège social à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg le 16 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 7 mars 2003, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.989.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nicole Reinert, employée privée, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Dias, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur/Madame le/la Président(e) expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société holding en soparfi et modification subséquente de l'article 2 des Statuts de la Société;  
2) Changement de la dénomination sociale de la société en "LAURETTE FINANCE S.A." et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société;

3) Renouvellement du capital autorisé;

4) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers."

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide, comme conséquence de la première résolution de modifier la dénomination de la société, de manière à ce que l'article 1 alinéa 1 des Statuts ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LAURETTE FINANCE S.A.""

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le capital autorisé de la société pour une période de cinq ans et de modifier en conséquence l'article 3 alinéa 3 des Statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

" **Art. 3. alinéa 3.** Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte d'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes."



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Reinert, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2009. Relation: LAC/2009/16371. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056217/5770/75.

(090064903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

### **Blacksmith Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 104.230.

Im Jahre zweitausendundneun, den ersten April.

Vor dem Unterzeichneten, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxembourg (Grossherzogtum Luxemburg).

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter der Blacksmith Holding S.A (die "Gesellschaft"), mit Gesellschaftssitz in L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. November 2004, welche im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das "Mémorial") vom 3. Februar 2005, Nummer 99, veröffentlicht wurde, statt.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch Me Joseph Elvinger, vorbenannt, am 25. Januar 2007 welche im Mémorial vom 8. Dezember 2007, Nummer 2582, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Me Toinon Hoss, maître en droit, mit professioneller Adresse in Luxemburg statt.

Der Vorsitzende bestimmte Me Julien Raum, maître en droit, mit professioneller Adresse in Luxemburg, zum Protokollführer.

Die Versammlung bestimmte Herrn Ralph Beyer, Rechtsanwalt, mit professioneller Adresse in Luxemburg, zum Wahlprüfer.

Nachdem der Vorstand der Versammlung auf diese Weise gebildet wurde, erklärte und beauftragte der Vorsitzende den Notar, folgendes festzustellen:

I. Die anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, die von den Aktionären, von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Vorstand der Versammlung und vom unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beigelegt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden der vorliegenden notariellen Urkunde ebenfalls als Anlage beigefügt.

II. Wie aus der zuvor genannten Anwesenheitsliste hervorgeht, ist das gesamte im Umlauf befindliche Grundkapital in Höhe von einhundertdreizehntausend Euro (€113.000) unterteilt in sechshundertfünfzigtausendfünfhundert (56.500) Klasse C Aktien und sechshundertfünfzigtausendfünfhundert (56.500) Klasse D Aktien bei dieser außerordentlichen Hauptversammlung anwesend oder vertreten. Alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, ordnungsgemäss geladen und über die Tagesordnung informiert worden zu sein, weshalb auf eine formelle Einberufung verzichtet wurde.

III. Diese Hauptversammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, wurde ordnungsgemäss einberufen und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschliessen.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

#### *Tagesordnung*

1. Durchsicht und Genehmigung der Interimkonten.

2. Kapitalreduzierung auf einhundertelftausend und achthundertsiebzig Euro (€111.870) durch Rückkauf und Annullierung von fünfhundertfünfundsechzig (565) Klasse C Aktien und fünfhundertfünfundsechzig (565) Klasse D Aktien, welche von Grutorf Vermögensverwaltungs-GmbH gehalten werden für einen Betrag von fünfunddreißigtausendeinhundertundeins von hunderttausend Eurocents (€0,35101) pro Aktie aus bestehenden Gewinnen und verfügbaren Reserven, Übertragung eines Betrags von eintausendeinhundertdreißig Euro (€1.130) von den bestehenden Gewinnen und verfügbaren Reserven.

baren Reserven auf eine nicht ausschüttbare Reserve und Verzicht der anderen Geschäftsanteilinhaber auf einen proportionellen Rückkauf der Aktien.

3. Entsprechende Herabsetzung des Betrags, der derzeit als gesetzliche Reserve gebucht ist, auf elftausendeinhundert-siebenundachtzig Euro (€11.187) und Umbuchung des Differenzbetrages auf eine frei verfügbare Reserve.

4. Entsprechende Modifikation und Neuformulierung des ersten Satzes des Artikel 5 der Satzung.

Nach eingehender Beratung fasste die Versammlung die nachfolgenden Beschlüsse.

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig, die ihnen vorgelegten Interimkonten vom 31. März 2009 zu genehmigen.

*Zweiter Beschluss*

Nach Durchsicht der Interimkonten beschliessen die Gesellschafter einstimmig die Reduzierung des Kapitals durch den Rückkauf und Annullierung von fünfhundertfünfundsiechzig (565) Klasse C Aktien und von fünfhundertfünfundsiechzig (565) Klasse D Aktien, welche von Grutorf Vermögensverwaltungs-GmbH gehalten werden, gegen Bezahlung eines Gesamtbetrags von dreihundertsechsunneunzig Euro und vierundsechzig Eurocents (€396,64) aus bestehenden Gewinnen und verfügbaren Reserven.

Die Versammlung beschliesst, einen Betrag von eintausendeinhundertdreißig Euro (€1.130) aus den bestehenden Gewinnen und verfügbaren Reserven in eine nicht ausschüttbare Reserve zu übertragen.

Die Versammlung nimmt zur Kenntnis, dass alle Aktionäre (ausschliesslich Grutorf Vermögensverwaltungs-GmbH) auf einen proportionalen Rückkauf ihrer Aktien verzichten.

*Dritter Beschluss*

Weiterhin beschliessen die Gesellschafter einstimmig den Betrag, der derzeit als gesetzliche Reserve gebucht ist, auf elftausendeinhundert-siebenundachtzig Euro (€11.187) herabzusetzen und den Differenzbetrages auf eine frei verfügbare Reserve zu buchen.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, den ersten Satz des Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf einhundertelf-tausendachthundertsiebzig Euro (€111.870) festgelegt, eingeteilt in zwei Anteilklassen: fünfundfünfzigtausendneunhundertfünfunddreißig (55.935) Klasse C Aktien und fünfundfünfzigtausendneunhundertfünfunddreißig (55.935) Klasse D Aktien.“

Da der Versammlung keine weiteren Angelegenheiten vorliegen, wurde diese daraufhin vertagt.

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen, werden auf EUR 1.500.- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Tag des zu Beginn genannten Datums.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, welche dem Notar durch ihren Namen, Vornamen, Stand und ihrer Herkunft nach bekannt sind, haben die Mitglieder des Vorstands zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet, nachdem keine andere Gesellschafter beantragt hatte, dieselbe zu unterzeichnen.

Gezeichnet: T. HOSS, J. RAUM, R. BEYER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2009. Relation: LAC/2009/13615. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 28. April 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009056211/242/83.

(090064838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**De Novo Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. International Advocates Europe S.à r.l.).**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 132.265.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of April.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. David SHENGELIA, lawyer, residing professionally in CH-1208 Geneva, 4, rue Pedro - Meylan, (Switzerland).

Such appearing person has requested the notary to act that he is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "International Advocates Europe S.à r.l." established

and having its registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 132265, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2498 of the 3<sup>rd</sup> of November 2007,

and that he has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into "De Novo Capital S.à r.l." and to subsequently modify article 4 of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 4.** The name of the company is "De Novo Capital S.à r.l."."

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to accept, with immediate effect, the resignation of Mr. David SHENGELIA, prenamed, as manager of the Company and to give him full and entire discharge for the execution of his mandate.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint Mr. Vladimir ZARIDZE, companies' director, born in Tbilissi (Georgia), on the 26<sup>th</sup> of July 1955, residing in F-92400 Courbevoie, 44, rue de Bitche (France), as new manager of the Company for an undetermined period.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur David SHENGELIA, avocat, demeurant professionnellement à CH-1208 Genève, 4, rue Pedro - Meylan, (Suisse).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "International Advocates Europe S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132265, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2498 du 3 novembre 2007,

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "De Novo Capital S.à r.l." et de modifier sub-séquentement l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le nom de la société est "De Novo Capital S.à r.l."."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur David SHENGELIA, prequalifié, comme gérant de la Société et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Vladimir ZARIDZE, administrateur de sociétés, né à Tbilissi (Géorgie), le 26 juillet 1955, demeurant à F-92400 Courbevoie, 44, rue de Bitche (France), comme nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

49172

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SHENGELIA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2009. Relation GRE/2009/1673. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 6 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009056233/231/79.

(090065475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Sub Lecta 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009056255/15.

(090065177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Puilaetco Dewaay Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.318.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PUILAETCO DEWAAY SELECTION*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056256/12.

(090064980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Carré d'As S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 4, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 111.883.

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Marie-France MISTRAL, sans état particulier, née à (F) Marseille, le 26 novembre 1973, demeurant à L-3360 Leudelange, 27, rue de Luxembourg.

Madame Marie-France MISTRAL, prénommée, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CARRE D'AS S. à r. l., ayant son siège social à L-5447 Schwepsingen, 8, Cité Robi Goldschmit, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, alors de résidence à Remich, en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 432 du 28 février 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

La société est enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111883.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues par la comparante.

Madame Marie-France MISTRAL, agissant en sa qualité d'associée unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises chacune séparément, et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-1224 Luxembourg, 4, rue Bender et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article."

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et de donner la teneur suivante à l'article 2 des statuts:

" **Art. 2.** La société à pour objet la prestation de service en décoration et la vente en boutique de meubles et décorations. Elle s'engage également dans l'import et l'export de marchandises.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, secteur brasserie restauration, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires et établir des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger."

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de nommer gérante technique pour une durée indéterminée de la société Madame Zilha HUSOVIC, née le 19 novembre 1983 à Novi Pazar (YU), demeurant à L-3660 Kayl, 25, rue du Moulin.

La comparante Madame Marie-France MISTRAL est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

La société est engagée par la seule signature de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays à la comparante, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M.-F. MISTRAL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 16 avril 2009. Relation: REM/2009/518. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 avril 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009056262/8085/50.

(090065464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Bridgewater Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.989.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the ninth of April.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Pallister Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered under number 325948,

represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 7<sup>th</sup> April 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Bridgewater Capital S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. The general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.



16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Pallister Holdings Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered under number B 47 765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

### **A COMPARU:**

Pallister Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 325948,

Ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au Luxembourg, le 7 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **I - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Bridgewater Capital S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts;

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VI. Disposition générale**

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Pallister Holdings Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900).

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Victoria Management Services S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47 765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14632. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009056432/242/409.

(090065801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---

**Hotepar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HOTEPAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2009056266/12.

(090064727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Vitruvius, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.899.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITRUVIUS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056269/12.

(090064983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Private Placement Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.950.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE PLACEMENT FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056270/12.

(090064984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

### I-TranS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 145.973.

#### STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Sandra FOX, sans état, née à Metz/Moselle (France), le 20 avril 1977, demeurant à F-57120 Rombas, 58, rue du Général Leclerc;

2.- Ibrahim OCAK, sales assistant, né à Thionville/Moselle (France), le 4 janvier 1981, demeurant à F-57970 Yutz, 3, rue du Berry.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de I-TranS SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

**Art. 3.** La société a pour objet

- le transport international import et export,
- l'activité de commissionnaire de transport international import et export,
- l'activité de déclarant en douane, et
- la location de tous types de véhicules avec ou sans chauffeur,

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Sandra FOX, sans état, née à Metz/Moselle (France), le 20 avril 1977, demeurant à F-57120 Rombas, 58, rue du Général Leclerc, quarante-neuf parts . . . . .	49
2.- Ibrahim OCAK, sales assistant, né à Thionville/Moselle (France), le 4 janvier 1981, demeurant à F-57970 Yutz, 3, rue du Berry, cinquante et une parts . . . . .	51
Total: cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

49183

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Sandra FOX, sans état, née à Metz/Moselle (France), le 20 avril 1 977, demeurant à F-57120 Rombas, 58, rue du Général Leclerc, gérant technique;

2.- Ibrahim OCAK, sales assistant, né à Thionville/Moselle (France), le 4 janvier 1981, demeurant à F-57970 Yutz, 3, rue du Berry, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fox, Ocak et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 27 avril 2009. Relation: EAC/2009/4794. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 avril 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009056317/223/72.

(090065080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Fonds Général Stratégique, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 41.629.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FONDS GENERAL STRATEGIQUE*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056271/12.

(090064986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THE MC RUSSIAN MARKET FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056273/12.

(090064989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Ovingham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 113.705.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056277/10.

(090064729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**ML Poivre Real Estate 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.478.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 23 avril 2009:

1. Démission de Mme Teodora Ciota de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet au 4 mars 2009.
2. Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009: Mme Janina Messinger, né le 12 mars 1978 à Nastätten, Allemagne demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume-Uni.

Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009: Mme Amy Kelly, née le 3 avril 1978, demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Real Estate 4

Signature

Référence de publication: 2009056465/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Eurofins Agrosociences LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 129.408.

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Eurofins Agrosociences LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 juillet 2007, publié au mémorial C numéro 1722 du 14 août 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.408.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2535 du 8 novembre 2007.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gaëtan BOCK, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT (49.948) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SIX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 6.243.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.



Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de SIX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 6.243.500,-) à SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 6.493.500,-) par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, Investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de ONZE MILLIONS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF EUROS CINQUANTE-TROIS CENTS (EUR 11.154.669,53) dont DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) seront alloués au capital social et DIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF EUROS CINQUANTE-TROIS CENTS (EUR 10.904.669,53) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de DEUX MILLE (2.000) parts sociales par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "Eurofins Ventures LUX", établie et ayant son siège social à 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 122.861, libérées intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant de ONZE MILLIONS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF EUROS CINQUANTE-TROIS CENTS (EUR 11.154.669,53).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de SIX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 6.243.500,-) à SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 6.493.500,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de ONZE MILLIONS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF EUROS CINQUANTE-TROIS CENTS (EUR 11.154.669,53) dont DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) seront alloués au capital social et DIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF EUROS CINQUANTE-TROIS CENTS (EUR 10.904.669,53) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Eurofins Ventures LUX", établie et ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.861.

Laquelle a déclaré souscrire les DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de ONZE MILLIONS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF EUROS CINQUANTE-TROIS CENTS (EUR 11.154.669,53), existant à son profit et détenue envers la société "Eurofins Agrosociétés LUX", préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 avril 2009 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 6.493.500,-), représentée par CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT (51.948) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à EUR 5.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cozzani, G. Bock, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 mai 2009. Relation: EAC/2009/5079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009056310/272/97.

(090065260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Jiang Nan S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 35, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.127.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par devant Martre Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

Beilei ZHU, serveuse, née à Zhejiang (Chine), le 4 mai 1971, matricule 1971 0504 027 et son époux Zuoping ZHANG, serveur, né à Zhejiang (Chine), le 6 mars 1965, matricule 1965 0306 638, demeurant ensemble à L-3260 Bettembourg, 35B, route de Mondorf.

Les comparants déclarent

a) qu'ils sont les seuls et uniques associés de JIANG NAN SARL avec siège à L-3260 Bettembourg, 35, rue de Mondorf, matricule n° 1993 2408 492, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 45 127, constituée suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Dudelange en date du 18 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 549 du 15 novembre 1993, modifiée suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Dudelange en date du 20 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 165 du 27 avril 1994 et modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 12 mars 2009, numéro 14533 du répertoire et dont le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

b) que d'un commun accord des associés, ladite société est dissoute avec effet immédiat.

c) que la société a été liquidée par les associés se considérant comme liquidateurs aux droits des parties de sorte que sa liquidation se trouve ainsi clôturée, tout passif futur éventuel restant à la charge des associés proportionnellement à leur participation. Lesquels reconnaissent avoir été rendus attentifs sur ce point par le notaire.

d) que tout le passif de même que tout l'actif de la Société a été de ce chef transféré à leurs noms respectifs à raison de la moitié pour chacun d'eux.

Dont en autres les immeubles suivants:

**I.**

Une maison d'habitation et de commerce avec place et toutes ses appartenances et dépendances, le tout sis à Bettembourg, 35, route de Mondorf et inscrite au cadastre comme suit: Commune de Bettembourg, section A de Bettembourg Numéro 1530/8502, lieu-dit "Route de Mondorf", place (occupée), bâtiment à habitation contenant 2 ares 11 centiares.

**II.**

Dans un immeuble à deux lots distincts sis à Bettembourg, 35B, route de Mondorf et inscrit au cadastre comme suit: Commune de Bettembourg, section A de Bettembourg Numéro 1530/6388, lieu-dit "Route de Mondorf", place (occupée), bâtiment à habitation contenant 1 are 19 centiares

a) en propriété privative et exclusive:

Le lot I comprenant au rez-de-chaussée à gauche du corridor: la chambre menant à l'entrée du local du café et la cuisine ayant une communication avec les toilettes du café;

b) en copropriété et indivision forcée:

Cent quinze / Millièmes (115/1000<sup>èmes</sup>) des parties communes y compris le sol ou terrain.

*Titre de propriété:*

JIANG NAN SARL a acquis les immeubles sub I.-) et II.-) suivant vente du notaire Blanche MOUTRIER de Esch-sur-Alzette du 20 août 1999, transcrite à Luxembourg II, le 6 septembre 1999, volume 1194, numéro 119.

Les actionnaires se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Ils régleront également les frais des présentes.

Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants sur l'exécution de leur mandat,

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, à L-3260 Bettembourg, 35, rue de Mondorf.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire certifie l'état civil des parties comme suit.

- Pour Beilei ZHU suivant carte d'identité d'étranger.

- Pour Zuoping ZHANG suivant carte d'identité d'étranger.

Signé: Zhu, Zhang et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 29 avril 2009. Relation: EAC/2009/4943. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 05 MAI 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009056455/223/65.

(090066344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 19.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.583.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of April,

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Brookfield Europe (Gibraltar) Limited, a limited company having its registered office at 10/8, International Commercial Centre, GBZ - Casemates Square, Gibraltar and registered with the Gibraltar Register of Commerce and Companies under number 90265, hereby represented by Gregory Beltrame, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 23<sup>rd</sup>, 2009 (the Sole Partner).

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner appears in its capacity as sole partner of Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128.583 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the Meeting). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary on May 11<sup>th</sup>, 2007 published under No 1529 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 23<sup>rd</sup>, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 14<sup>th</sup>, 2008, published under number No 1137 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 8<sup>th</sup>, 2008.

The Sole Partner, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of the accounting year of the Company so that it shall begin on the first (1) January of each year and end on the thirty-first (31) December of each year;
2. Amendment of article 14.1 of the articles of association of the Company (the Articles);
3. Proposal to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) to EUR 20,000.- (twenty thousand Euro), by way of the creation and issuance of 300 (three hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and having the same rights and obligations of the existing shares in consideration for a payment in kind;
4. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 3. above;
5. Introduction of the pounds sterling (GBP) as accounting currency of the Company effective as at January 1<sup>st</sup>, 2009 at Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available at January 1<sup>st</sup>, 2009 (i.e. EUR 1 to GBP 0.95);
6. Conversion of the share capital currency from Euro (EUR) to pounds sterling (GBP) effective as at January 1<sup>st</sup>, 2009 at Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available at January 1<sup>st</sup>, 2009 (i.e. EUR 1 to GBP 0.95) without changing the number of the existing shares;
7. Conversion of the existing shares of the Company into new shares without nominal value;
8. Amendment of article 5.1 of the Articles;
9. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and /or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company; and
10. Miscellaneous.

III. the Sole Partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to amend the accounting year of the Company so that it shall begin on the first (1) of January of each year and end on the thirty-first (31) of December of each year. This will apply for the first time for the accounting year beginning on the first (1) of January 2010 and ending the thirty-first (31) of December 2010.

The Sole Partner acknowledges that the current accounting year of the Company, having started on the first (1) of July 2008 will end on the thirtieth (30) of June 2009.

Considering the above, the Sole Partner further resolves that a transitory accounting year will begin on the first (1) of July 2009 and end on the thirty-first (31) of December 2009.

*Second resolution*

As a consequence thereof, the Sole Partner resolves to amend the article 14.1 of the Articles which will henceforth to be read as follows:

"14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first (1) of January of each year and end on the thirty-first (31) of December of each year, with the exception of the accounting year which started on the first (1) of July, 2008 which will end on the thirtieth (30) of June 2009 and the accounting year which started on the first (1) of July, 2009 which will end on the thirty-first (31) of December 2009."

*Third resolution*

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) to EUR 20,000.- (twenty thousand Euro), by way of the creation and issuance of 300 (three hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each having the same rights and obligations of the existing shares in consideration for a payment in kind.

*Fourth resolution*

The Sole Partner resolves to approve and accept the subscription and payment for the 300 (three hundred) new shares as set out below.

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Partner resolves to fully pay up the 300 (three hundred) new shares by way of a contribution in kind in an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro) consisting of part of the share premium account of the Company in an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The existence and the valuation of the said contribution have been certified to the notary, inter alia, by a balance sheet of the Company dated December 31, 2008 signed by the members of the board of the Company.

It further results from a certificate dated April 23<sup>rd</sup>, 2009 issued by the Sole Partner and the Company that:

"1. The attached balance sheet of the Company as at December 31, 2008 shows a share premium in an aggregate amount of at least twenty-seven million six hundred eighty-four thousand two hundred fifty-six euro (EUR 27,684,256.-) payable by the Company to the Sole Partner.

2. Based on generally accepted accountancy principles the worth of the share premium contributed to the Company per the attached balance sheet, including any accrued interests thereon, as the case may be, is of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

3. The share premium contributed to the Company is freely transferable by the Sole Partner to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value.

4. All formalities to transfer the legal ownership of the share premium contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Partner and/or the Company."

A copy of the above documents, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

*Fifth resolution*

The Sole Partner resolves to introduce the pounds sterling (GBP) currency as official and accounting currency of the Company with retroactive effect as at January 1st, 2009.

*Sixth resolution*

The Sole Partner resolves that the Company adopts the pounds sterling (GBP) as the currency of its share capital effective as at January 1<sup>st</sup>, 2009.

The Sole Partner resolves to use the Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available at January 1<sup>st</sup>, 2009 (i.e. EUR 1 to GBP 0.95) without changing the number of the existing shares.

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the Sole Partner and the notary.

*Seventh resolution*

The Sole Partner resolves to convert the existing shares of the Company into new shares without nominal value.

*Eighth resolution*

The Sole Partner resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand British Pounds (GBP 19,000.-) divided into eight hundred (800) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up".

*Ninth resolution*

The Sole Partner resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1.400.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Brookfield Europe (Gibraltar) Limited, une société ayant son siège social au 10/8, International Commercial Center, GBZ - Casemates Square, Gibraltar, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 90265 représentée par Gregory Beltrame, avocat, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2009 (l'Associé Unique).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa capacité d'associé unique de Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.583 (la Société), pour tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'Assemblée). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 11 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 23 juillet 2007 numéro 1529. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 8 mai 2008 numéro 1137.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société de manière à ce qu'il commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

2. Modification de l'article 14.1 des statuts de la Société (les Statuts);

3. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social actuel de la Société de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 20.000,- (vingt mille euros), par la création et l'émission de 300 (trois cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en considération d'un paiement en nature;

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital susmentionnée au point 3.;

5. Introduction de la livre sterling (GBP) en tant que monnaie comptable de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 au taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (soit 1 EUR pour 0,95 livre sterling);

6. Conversion de la devise du capital social de l'Euro (EUR) à la livre sterling (GBP) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 au taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (soit 1 EUR pour 0,95 livre sterling) sans modification du nombre de parts sociales existantes;

7. Conversion des parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales sans valeur nominale;

8. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

9. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société et/ou employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société; et

10. divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de manière à ce qu'il commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année. Cela s'appliquera pour la première fois à l'exercice social commençant le premier (1) janvier 2010 et terminant le trente et un (31) décembre 2010.

L'Associé Unique prend connaissance du fait que l'exercice social en cours de la Société a commencé le premier (1) juillet 2008 et se terminera le trente (30) juin 2009.

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique décide également qu'un exercice social transitoire commencera le premier (1) juillet 2009 et se terminera le trente et un (31) décembre 2009.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"14.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année, à l'exception de l'année sociale ayant débuté le premier (1) juillet 2008 qui se terminera le trente (30) juin 2009 et de l'année sociale qui commencera le premier (1) juillet 2009 qui se terminera le trente et un (31) décembre 2009."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social actuel de la Société de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 20.000,- (vingt mille euros), par la création et l'émission de 300 (trois cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en considération d'un paiement en nature.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver et d'accepter la souscription et le paiement des 300 (trois cents) nouvelles parts sociales de la manière indiquée ci-dessous.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

L'Associé Unique décide de payer les 300 (trois cents) nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature d'un montant d'EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) consistant en une partie du compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) à être alloué au compte capital social de la Société.

L'existence et la valeur d'une telle allocation a été certifiée au notaire, entre autre, par un bilan de la Société au 31 décembre 2008 et signé pour accord par la gérance de la Société.

Il ressort par ailleurs d'un certificat daté du 23 avril 2009 émis par la gérance de l'Associé Unique et de la Société, que:

"1. Le bilan au 31 décembre 2008 de la Société annexé indique une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept millions six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante-six euros (EUR 27.684.256.-) payable par la Société à l'Associé Unique.

2. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la prime d'émission apportée à la Société d'après le bilan annexé, en ce compris les intérêts courus, le cas échéant, est de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) et depuis la date du bilan aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

3. La prime d'émission apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou grevée de gage ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur.

4. Toutes les formalités de transfert de la propriété légale de la prime d'émission apportée à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de l'Associé Unique et/ou de la Société."

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide que la livre sterling (GBP) est adoptée en tant que monnaie comptable officielle de la Société avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide que la Société adopte la livre sterling (GBP) à la place de l'euro (EUR) comme monnaie de son capital social avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (soit EUR 1 pour 0,95 livre sterling (GBP)), sans modification du nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change susmentionné a été apportée au notaire par les publications financières qui se trouvent annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales sans valeur nominale.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille livres sterling (GBP 19,000.-), représenté par huit cents (800) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille quatre cents (EUR 1.400.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante susnommée le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2009. Relation: LAC/2009/16381. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056322/5770/250.

(090064921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**ML Poivre Real Estate 5, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.477.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 23 avril 2009:

1. Démission de Mme Teodora Ciota de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet au 4 mars 2009.
2. Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009: Mme Janina Messinger, né le 12 mars 1978 à Nastätten, Allemagne demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume-Uni.

Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009: Mme Amy Kelly, né le 3 avril 1978, demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Real Estate 5

Signature

Référence de publication: 2009056468/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00212. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090065115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.579.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.579, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on 8 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 728 dated 26 March 2008 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on 2 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 711 dated 1 April 2009.



There appeared:

Poland Residential Development Company Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to create a third category of managers: C Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager, one B Manager and one C Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, as C Manager.

*Third resolution*

The sole shareholder states that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

*A Manager:*

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

*B Managers:*

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mrs Emira Socorro, economist, born in Puerto La Cruz (Venezuela) on 12 July 1970, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

*C Manager:*

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.579, constituée le 8 février 2008 par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 728 en date du 26 mars 2008 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 2 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 711 en date du 1<sup>er</sup> avril 2009.

A comparu:

Poland Residential Development Company Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de créer une troisième catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A, d'un gérant B et d'un gérant C, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts."

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccie (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant C.

*Troisième résolution*

L'associé unique constate que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

*Gérant A:*

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Gérants B:*

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Madame Emira Socorro, économiste, né à Puerto La Cruz (Venezuela) le 12 juillet 1970, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni.

*Gérant C:*

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccie (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL- J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2008. Relation GRE/2009/1547. Reçu soixante quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009056307/231/111.

(090065207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Minlam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Minlam Luxembourg S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009056793/13.

(090065588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---

**Immoteca s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 125.345.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056430/10.

(090064816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**SECURITEC Europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 127.124.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056433/10.

(090064820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration, Monsieur Andrew John Mack, né le 20 décembre 1961 à Beckenham, Royaume-Uni et domicilié au The Beeches, Square Drive, Haslemere, Surrey, GU27 3LW au Royaume-Uni a été nommé administrateur de la Société avec effet au 7 avril 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le 12 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Morgan Stanley Investment Funds

Signature

Référence de publication: 2009056478/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08452. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090065217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Selrah S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 116.831.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twentieth of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

here represented by Ms Marie Druinaud, juriste, residing in Schrassig, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 16<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Selrah S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116831, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 19 May 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7 August 2006, number 1506. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party represented as aforementioned, representing the whole corporate capital and having waived any notification requirements, requires the notary to act the following:

- that the share capital of the Company is fixed at an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty five euros each (25);

- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today;

- that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

- that the accounts of the Company with respect to all past financial years have been approved at the date of the present meeting and the sole shareholder and liquidator takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts;

- that it declares, in its capacity as liquidator of the Company, that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

- that discharge is granted to Guy Harles, Paul Mousel, Simone Retter and Michel Raffoul, managers of the Company, for the execution of their mandate;

- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

ici représentée par Marie Druinaud, juriste, demeurant à Schrassig, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 mars 2009,

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associée unique de Selrah S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116831, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Mersch, en date du 19 mai 2006 et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1506, 7 août 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute convocation, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que le capital social de la Société a été fixé à un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25) chacune;
- qu'elle détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en qualité d'associée unique elle décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- qu'elle a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés ont été approuvés à la date de la présente assemblée et l'associée unique et liquidateur reçoit les comptes de liquidation de la Société et, par la présente, approuve ces comptes;
- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, la comparante déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associée unique est investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge toutes dettes connues impayées et toutes dettes inconnues pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée à Guy Harles, Paul Mousel, Simone Retter et Michel Raffoul, gérants de la Société, pour l'exécution de leur mandat;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les débats sont clos.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DRUINAUD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11337. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009056398/211/94.

(090066459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.176.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009056829/14.

(090065698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**Solma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6162 Bourglinster, 8, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 48.280.

---

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 05/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056435/10.

(090064821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**MKT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, rue Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 67.414.

---

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 05/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056437/10.

(090064825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Eastyle International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 44.380.

---

**AUSZUG**

Aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche am 20. Januar 2009 in Luxemburg stattfand, geht hervor:

- dass, Herr Dr. Erwin KAMPF, Jurist, geboren in Bergneustadt (Bundesrepublik Deutschland), am 17. März 1952, wohnhaft in D-51674 Wiehl, Warthstrasse 35, als Verwaltungsratsmitglied abberufen wird;

- dass, Herr Jürgen J. STOFFERS, Jurist, geboren in Würzburg (Bundesrepublik Deutschland), am 15. Mai 1944, wohnhaft in D-46242 Bottrop, Birkenstrasse 2, zum Verwaltungsratsmitglied ernannt wird.

Das Mandat des somit ernannten Verwaltungsratsmitgliedes endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2013.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. Mai 2009.

Für gleichlautende Mitteilung

Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009056441/231/21.

(090065054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Bistrot Nicolas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3650 Kayl, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.996.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056823/10.

(090065623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**Primavera Luxembourg International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 77.753.

—  
*Extraits des résolutions prises en date du 1<sup>er</sup> janvier 2008*

*Résolution*

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat, Madame Lucille FULLER, demeurant au N10 Woodland Gardens, 3UA Londres, Grande-Bretagne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.

FIDALUX S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009056445/565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00743. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090065008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Primavera Luxembourg International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 77.753.

—  
*Extraits des résolutions prises en date du 18 février 2008*

*Résolution*

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de catégorie A avec effet immédiat, Madame Gemma PARSONS, demeurant au 15 Adam Street, WC2N 6LA London, United Kingdom. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.

FIDALUX S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009056446/565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00740. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090065027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Jeër-Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3743 Rumelange, 1, rue Nicolas Pletschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.584.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056824/10.

(090065625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**Klee International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.750,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.559.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 Mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056848/11.

(090066050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---

**Theatre Directorship Services Delta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.246.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009056845/14.

(090065728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---

**DATABASE Specialist Associates S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 81.173.

---

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer en notre qualité d'ancien domiciliataire de la société  
DATABASE SPECIALIST ASSOCIATES S.A.

que nous dénonçons formellement le siège à l'adresse:

53, route d'Arlon

L-8211 Mamer

avec effet immédiat et nous vous saurions gré de bien vouloir publier cette dénonciation au Mémorial.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24 avril 2009.

Aniel Gallo

*Réviseur d'entreprises*

Référence de publication: 2009056515/1197/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08237. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090064774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

---

**Theatre Directorship Services Alpha S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.454.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009056834/14.

(090065719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---